

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :14
Votants :15
Procuration..... 1
Date de la convocation :
24 Juin 2016

SEANCE du 5 Juillet 2016

Délibération 2016-18

**OBJET : Avenant de transfert marché Evacuation et valorisation des
extincteurs – Société RUSSO**

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE., Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE,
Claudine MAURY, Evelyne FISCH, représentants de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de
la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté
d'Agglomération des Pays de Lérins

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Guilaine DEBRAS représentée par Claudine MAURY

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Michel
VIANO représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain
ARZIARI, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération des

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20160705-2016-18-DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

La Société RUSSO est attributaire du marché n°21/2014 " Evacuation et traitement des extincteurs " dont vous avez autorisé la signature par délibération en date du 13 février 2013.

Par lettre en date du 25 mars 2016, cette société nous informe de l'absorption en date du 1^{er} avril 2016 de la société **RUSSO**, par la société **PURFER**, filiale du Groupe DERICHEBOURG.

Ces dispositions ne remettent pas en cause les autres clauses du marché initial.

Il vous est donc proposé :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant de transfert, joint en annexe de cette délibération, avec une date d'effet au 1^{er} avril 2016 et ce, afin de pallier les difficultés qui pourraient naître d'une discordance entre les délais d'exigences par le droit des sociétés et ceux des collectivités territoriales et des marchés publics.

**Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant de transfert avec date d'effet au 1^{er} avril 2016 du marché 21/2014 "Fourniture de carburants pour le parc automobile d'UNIVALOM"

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN

